

Table des matières

CHAPITRE PREMIER : Le rôle du procureur général	1
I. Introduction	1
II. Historique	2
III. Le rôle actuel du procureur général	8
A. Le procureur général et le pouvoir politique	8
B. Le procureur général et les procureurs de la Couronne	15
C. Le procureur général et les poursuivants privés	18
D. Le procureur général et les tribunaux	24
E. Le procureur général et la police	30
CHAPITRE DEUX : la nécessité d'une réforme	35
I. Introduction	35
II. La structure des ministères de la Justice et du Solliciteur général	36
A. Le ministère de la Justice	36
1. La scission des charges de ministre de la Justice et de procureur général	37
a) La situation actuelle	37
b) Recommandations	42
2. L'établissement d'un ministère public indépendant	44
a) La situation actuelle	44
(i) Le partage des responsabilités dans d'autres pays	44
(A) Angleterre et pays de Galles	44
(B) République d'Irlande	46
(C) État de Victoria (Australie)	48
(D) Commonwealth d'Australie	50
(E) Nouvelle-Zélande	52
(ii) Le contexte canadien : deux exemples	53
(iii) La nécessité de la réforme au Canada	54
b) Recommandations	55
B. Le ministère du Solliciteur général	61
1. Considérations d'ordre général	61
a) La situation actuelle	61
b) Recommandations	62
2. L'exercice des poursuites par la police	64
a) La situation actuelle	64
b) Recommandation	64
III. Les pouvoirs du procureur général	65
A. Introduction	65
B. Le consentement du procureur général	70
1. La situation actuelle	70
2. Recommandations	70
C. L'accusation	72
1. Les procureurs de la Couronne et la police	72

a) La situation actuelle	72
b) Recommandations	75
2. L'établissement de lignes directrices concernant l'engagement des poursuites	79
a) La situation actuelle	79
b) Recommandations	82
D. Le droit de regard du poursuivant quant à la juridiction	88
1. Le choix du mode de procès par l'accusé	88
a) La situation actuelle	88
b) Recommandation	88
2. L'article 568 du <i>Code criminel</i>	89
a) La situation actuelle	89
b) Recommandation	89
3. L'article 473 du <i>Code criminel</i>	90
a) La situation actuelle	90
b) Recommandation	91
E. L'inculpation directe	92
1. Observations de nature générale	92
a) La situation actuelle	92
b) Recommandations	94
2. L'inculpation directe sans enquête préliminaire intérieure	95
a) La situation actuelle	95
b) Recommandations	97
3. L'inculpation directe après la libération de l'accusé au terme de l'enquête préliminaire	99
a) La situation actuelle	99
b) Recommandations	101
F. L'interruption des poursuites	103
1. Considérations d'ordre général	103
a) La situation actuelle	103
b) Recommandations	106
2. L'arrêt définitif de la poursuite	109
a) La méthode utilisée et le moment choisi	109
(i) Considérations d'ordre général	109
(ii) Recommandations	111
b) L'établissement de lignes directrices pour l'arrêt définitif des poursuites	113
(i) La situation actuelle	113
(ii) Recommandation	114
3. La suspension des poursuites	114
a) La méthode utilisée et le moment choisi	114
(i) Considérations d'ordre général	114
(ii) Recommandations	116
b) La reprise des procédures	118
(i) La situation actuelle	118
(ii) Recommandations	119

CHAPITRE TROIS : Sommaire des recommandations	121
ANNEXE A : La répartition des responsabilités en Grande-Bretagne	127
ANNEXE B : La répartition des pouvoirs entre le ministre de la Justice, le procureur général et le solliciteur général	130
ANNEXE C : Organigramme du ministère de la Justice	131
ANNEXE D : Tableau comparatif des caractéristiques du poste de directeur des poursuites pénales dans d'autres pays	132